

COMMUNE DE LAISSEY
DEPARTEMENT DU DOUBS - ARRONDISSEMENT DE BESANCON –
CANTON DE BAUME LES DAMES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 AVRIL 2016

Par suite d'une convocation en date du 29 Mars 2016, les membres composant le Conseil Municipal de Laissey, se sont réunis, en session ordinaire, à la Mairie de Laissey, le 5 Avril 2016 à 18 H 30, sous la présidence de Monsieur Dominique MESNIER, Maire de Laissey. Nombre de conseillers en exercice : 10 – Madame Michelle LORIN, Conseillère Municipale, est décédée le 13 mars 2016

Présents : Dominique MESNIER, Bernard CUENOT, Claude ARMAND, Guillaume MILLE, Gisèle LINVAL, Laëtitia DESSENT, Chantal FAWER, Jean-François STRAUB,

Absent(s) excusé(s) : Philippe CHAPUIS

Pouvoir(s) : Philippe CHAPUIS a donné pouvoir à Bernard CUENOT

Absent(s) : Kathia DEMARLE

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L2121 – 15 du Code des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Secrétaire de Séance : Laëtitia DESSENT

OBJET DE LA REUNION

1/ Validation du compte rendu du conseil municipal du 8 Mars 2016

2/ Fixation des taux d'imposition 2016

3/ Validation des budgets primitifs 2016 (communal, assainissement, eaux, multiservices)

4/ Attributions des subventions aux associations

5/ Subvention au budget CCAS

6/ Subvention au budget Multiservices

7/ Halte-garderie : investissements

8/ Accessibilité : présentation du diagnostic et du planning Ad'AP

9/ Questions diverses

PREMBULE – MINUTE DE SILENCE

Le Maire demande aux Conseillers de faire une minute de silence en hommage à Michelle LORIN, Conseillère Municipale et Membre très active du CCAS, qui est décédée le 13 Mars dernier.

1/ VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2015

Le Maire demande au Conseil s'il a des modifications à apporter au dernier compte rendu de conseil.

Jean-François STRAUB :

1/ revient sur l'accès fibre du 42-44 Grande Rue et souhaite que soit précisé plus expressément le doute sur l'éventuel raccordement de ce bien (point n° 3 du compte-rendu). Le Maire répond que ce n'est pas lui qui rédige les compte-rendu ; qu'il faut que Mr STRAUB soit plus clair dans ces propos afin que la retranscription soit claire elle aussi ;

2/ indique que le poste budgétaire en vue du changement des fenêtres des écoles n'a pas été ouvert. Le Maire répond qu'après proposition en commission budgétaire, et étude de faisabilité financière, le budget contraint ne permet pas aujourd'hui l'inscription de cet investissement ;

3/ précise que sa remarque concernant la « non indication » visuelle des passages piétons sur les zones de ralentissement mérite une réflexion et une documentation plus poussée afin de savoir si les passages piétons nécessitent « légalement » et « sécuritairement » d'être marqués. Le Premier Adjoint répond que la signalisation n'est pas finie. Que les panneaux de zone 30 vont prochainement être installés ;

4/ rappelle que le bâtiment abritant le Multiservices est une copropriété ; il insiste sur le fait que les futurs propriétaires devront significativement être informés des préventions à prendre en terme de nuisances sonores et des travaux qui seront rendus nécessaires sur le bâtiment dans un avenir proche (notamment la toiture).

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal à la majorité (8 pour ; 0 abstention ; 1 contre Monsieur Jean-François STRAUB) valide le compte-rendu du conseil municipal du 8 mars 2016.

2/ FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Le Maire fait part au Conseil des nouvelles bases de cotisations des taxes d'habitation et foncières adressées par le ministère des finances. Il rappelle que la Commune ne perçoit plus la CFE qui est versée à la CCVA qui redistribue aux Communes. Il propose de ne pas augmenter les impôts.

TAXES	2015			2016			DIFF
	BASES	TAUX	MONTANT	BASES	TAUX	MONTANT	
TAXE HABITATION	416141	14.61	60798	420500	14.61	61435	637
TAXE FONCIERE BATIE	379163	10.1	38295	373700	10.1	37744	-552
TAXE FONCIERE NON BATIE	3216	13.35	429	3200	13.35	427	-2
TOTAUX			99523			99606	83

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide les taux d'imposition 2016 comme suit :

- Taxe d'habitation 14.61 %
- Taxe foncière bâtie 10.10 %
- Taxe foncière non bâtie 13.35 %

Le Maire informe le Conseil que la CCVA proposera au vote du Conseil Communautaire une baisse de ses taux d'imposition de 20% ce qui permettra de « redistribuer » en moyenne 25 € (sous forme de baisse de montant à régler) sur la taxe d'habitation et 10 € sur la taxe foncière bâtie par foyer. Il précise qu'un lissage sera à opérer dans le cadre de la fusion des communautés de communes et qu'un reversement aux communes de l'excédent de la CCVA sera également soumis au prochain vote du Conseil Communautaire. Pour la Commune de Laissey ce reversement pourrait être de l'ordre de 20.000 € et 30.000 €, ce qui donnerait une recette supplémentaire permettant un peu plus de souplesse sur le budget 2016. Toutefois, il convient de prendre cette information au conditionnel et avec toutes les réserves tant que les décisions ne sont pas validées au niveau CCVA.

3/ VALIDATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2016 (COMMUNAL, ASSAINISSEMENT, EAUX, MULTISERVICES)

Le Maire présente au Conseil les budgets communal, assainissement, eau et multiservices par chapitre.

Il rappelle que deux commissions budgétaires ont été organisées afin d'élaborer ces budgets (une le 25 mars et une le 1^{er} avril).

BUDGETS 2016 PAR CHAPITRE :

CHAPITRES	BP COM	RAR	BP ASST	RAR	BP EAU	RAR	BP MULTI	RAR
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	76 490.00		1 400.00		3 275.00		4 850.00	
012 CHARGES DE PERSONNEL	177 400.00		0.00		0.00		0.00	
014 ATTENUATION DE PRODUITS	0.00		0.00		0.00		0.00	
023 VIREMENT A LA SECTION INVEST	141 338.26		0.00		986.07		0.00	
042 OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION	4 000.00		23 000.00		16 500.00		1 500.00	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COUR.	98 685.00		29 500.00		0.00		0.00	
66 CHARGES FINANCIERES	13 500.00		7 500.00		1 050.00		4 200.00	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	50 200.00		0.00		0.00		0.00	
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	561 613.26		61 400.00		21 811.07		10 550.00	
002 EXEDENT ANTERIEUR REPORTE	182 610.05		3 848.38		10 811.10		8 191.77	
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	100.00		7 100.00		6 671.00		0.00	
042 OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION	0.00		0.00		0.00		0.00	
70 PRODUITS DES SERVICES	30 473.50		50 800.00		11 800.00		1 000.00	
73 IMPOTS ET TAXES	238 922.00		0.00		0.00		0.00	
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	137 562.00		0.00		0.00		0.00	
75 AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	26 000.00		0.00		0.00		0.00	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 560.00		0.00		0.00		2 000.00	
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	623 227.55		61 748.38		29 282.10		11 191.77	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	61 614.29		348.38		7 471.03		641.77	
001 SOLDE D'EXECUTION D'INV REPORTE	42 855.50	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	10 888.10	0.00
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	0.00	0.00	7 100.00	0.00	6 671.00	0.00	0.00	0.00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0.00	0.00	0.00	0.00	1 300.00	0.00	0.00	0.00
16 REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	318 200.00	0.00	17 700.00	0.00	130 500.00	0.00	4 602.82	0.00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 120.96	3 120.96	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	108 937.80	49 144.62	2 810.00	0.00	8 000.00	100.32	14 000.00	0.00
24 IMMOBILISATIONS AFFECTEES CONCEDEES	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	473 114.26	52 265.58	27 610.00	0.00	146 471.00	100.32	29 490.92	0.00
001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0.00	0.00	16 085.20	0.00	32 829.93	0.00	0.00	0.00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT	141 338.26	0.00	0.00	0.00	986.07	0.00	0.00	0.00
024 PRODUITS DES CESSIONS	80 001.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	4 000.00	0.00	23 000.00	0.00	16 500.00	0.00	1 500.00	0.00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0.00	0.00	0.00	0.00	1 300.00	0.00	0.00	0.00
10 DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES	93 319.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	10 888.10	0.00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	153 856.00	142 860.00	0.00	0.00	93 555.00	66 555.00	0.00	0.00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMITEES	600.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
27 AUTRES IMMOS FINANCIERES	0.00	0.00	0.00	0.00	1 300.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL RECETTE D'INVESTISSEMENT	473 114.26	142 860.00	39 085.20	0.00	146 471.00	66 555.00	12 388.10	0.00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	0.00	90 594.42	11 475.20	0.00	0.00	66 454.68	-17 102.82	0.00
RESULTAT BUDGET	61 614.29	90 594.42	11 823.58	0.00	7 471.03	66 454.68	-16 461.05	0.00

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide les budgets 2016 par chapitre tels que proposés ci-dessus.

4/ ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire présente au Conseil un tableau de proposition de subvention pour les associations que la Commune subventionne habituellement. Et les trois nouvelles demandes de subvention.

LIBELLE	PREVISION 2015	REALISE 2015	PROPOSITION 2016	OBSERVATIONS
Chasse de Laissey	150.00 €	150.00 €	150.00 €	
Amicale des donneurs de sang roulans	50.00 €	50.00 €	50.00 €	
AMF Téléthon	50.00 €	50.00 €	50.00 €	
Croix rouge française	50.00 €	50.00 €	50.00 €	
Dons d'organes	50.00 €	50.00 €	50.00 €	
Fanfare roche laissey	400.00 €	400.00 €	400.00 €	
Prévention routière	54.00 €	54.00 €	54.00 €	
Anciens combattants de laissey	153.00 €	153.00 €	153.00 €	
Souvenir Français local	100.00 €	100.00 €	100.00 €	
Semons l'espoir	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Le CCAS subventionne
Football club aigremont montoille	200.00 €	200.00 €	200.00 €	
Les ptits bouts	400.00 €	400.00 €	400.00 €	
La clé des champs	200.00 €	200.00 €	200.00 €	
Le chat des Laissey	400.00 €	0.00 €	400.00 €	N'a pas fourni les docs
Driving 4 help	0.00 €	300.00 €	0.00 €	Plus domiciliée à Laissey
CTJ CCVA ADOS	180.00 €	180.00 €	200.00 €	
TOTAL	2 437.00 €	2 337.00 €	2 457.00 €	
NOUVELLES DEMANDES				
LES RESTOS DU CŒUR			0.00 €	
LA RONDE L'ESPOIR			0.00 €	
SCLEROSE EN PLAQUES			0.00 €	

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide de subventionner les associations tel que proposé dans le tableau ci-dessus.

5/ SUBVENTION AU BUDGET CCAS

Le Maire informe le Conseil que le CCAS s'est réuni le 16 mars qu'il sollicite la Commune à hauteur de 4000€.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal à l'unanimité attribue une subvention de fonctionnement pour 2016 de 4000 € à son CCAS.

6/ SUBVENTION AU BUDGET MULTISERVICES

Le Maire propose au Conseil de verser 2000 € de subvention exceptionnelle au budget multiservices afin de l'équilibrer.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal à l'unanimité attribue une subvention exceptionnelle pour son budget multiservices de 2000 € pour l'année 2016.

7/ HALTE-GARDERIE : INVESTISSEMENTS

Le Maire fait part au Conseil des demandes de la halte-garderie pour 2016 :

- Un parc pour bébé 600 € (validé par la commission budgétaire)
- 4 chaises bébé pour le repas 600 € (validé par la commission budgétaire)
- Une poussette double 200 € (mise en attente par la commission budgétaire)
- Des bacs à livres 200 € (mise en attente par la commission budgétaire)

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide l'ENSEMBLE des demandes d'investissements de la halte-garderie à savoir : un parc pour bébé ; quatre chaises bébé pour le repas ; une poussette double et des bacs à livres pour un montant total de 1600 €.

8/ ACCESSIBILITE : PRESENTATION DU DIAGNOSTIC ET DU PLANNING AD'AP

Le Maire expose au Conseil le résultat du diagnostic complémentaire effectué par SOCOTEC sur l'accessibilité. Il présente aussi le calendrier accessibilité pour la Commune de Laissey en termes de travaux et en terme budgétaire.

Pour 2016 : 8300 € sont prévus.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Valide le rapport complémentaire « accessibilité » effectué par SOCOTEC**
- **Valide le calendrier**
- **S'engage à inscrire les dépenses au budget 2016 (8300 €)**
- **Autorise le Maire à demander les dérogations nécessaires**

9/ QUESTIONS DIVERSES

ACHAT MAISON ECLUSE

Le Maire informe le Conseil que VNF serait d'accord de donner la maison d'écluse d'Aigremont pour l'euro symbolique. Lors de la Commission budgétaire, il a été décidé de demander à VNF le rapport amiante sur ce bien. S'il y a de l'amiante, la Commune ne prend pas la maison d'écluse sinon elle serait éventuellement intéressée.

POSTE DE DIRECTRICE DE LA HALTE-GARDERIE

Le Maire informe le Conseil de la déclinaison de prise de poste de la future Directrice de la Halte-Garderie. Une nouvelle recherche est à mener sur un profil de « aide puériculture » à court terme car Isabelle AUDY peut absorber encore quelques temps les fonctions de Directrice et sur profil de « directrice » pour le long terme.

NETTOYAGE DES BERGES

Le Maire informe le Conseil que le nettoyage des berges se fera les vendredi 15 et 22 avril par le CTJ ADOS de la CCVA.

DIVERS

Jean-François STRAUB :

1/ fait passer un message de Madame BRIE qui voudrait des informations sur le devenir de son terrain. Il s'agit de Mme Danielle ZORDAN (née BRIE) dont le terrain situé Champ de Leugney est en cours d'acquisition par la Commune, avec d'autres parcelles en vue de réaliser un lotissement de trois maisons, projet validé par délibération du Conseil Municipal. Le Maire précise qu'il a été également questionné par Mme ZORDAN dernièrement ainsi que par d'autres propriétaires concernés (notamment Mr Pascal GABRY et Mr, Mme BOILLOT...). Il a fait une réponse d'attente et provisoire en disant que le projet a été mis en « stand by » au regard de la complexité de l'aménagement à réaliser et des possibilités budgétaires actuelles. Toutefois, le dossier pour réaliser l'achat des parcelles est prêt pour être transmis au notaire selon délibération n° 045/2014 du 03-06-2014.

Après débat et échanges de points de vue sur la suite à donner à ce projet, il est convenu de réunir très prochainement une réunion spécifique pour statuer ;

2/ pose la question de la conformité au niveau de la largeur du chemin communal qui lie la rue de la Chapelle au Chemin de halage ? En effet après que les propriétaires actuels des parcelles situées du part et d'autre du chemin aient clôturées celle-ci, le chemin communal, selon le plan cadastral fait une largeur d'environ 1.40 m – 1.50m sur toute sa longueur. Le Maire va se rendre sur place pour vérifier si la bonne largeur a été respectée ou non ;

3/ pose la question sur le dépôt de produits de terrassement déposés sur l'aire de stationnement Rue des Vignes Cognard et si chacun peut y déposer des remblais ? Le Maire répond que ces remblais ont été déposés par un particulier en connaissance et avec l'autorisation du Maire. Ces produits de terrassement vont servir à combler et niveler en partie le différend de niveau du bas de cette parcelle communale. Le travail de remblaiement vient d'être commandé aux employés communaux. En aucun cas cet emplacement, ainsi que toute partie du domaine public ou privé de la Commune ne peut être utilisé comme aire de dépôt, sauf autorisation ponctuelle donnée par le Maire.

**L'ordre du jour étant épuisé,
Les Conseillers n'ayant plus de question
La séance est levée à 21 H 58**

**Fait à Laissey, le 6 Avril 2016
Le Président de séance,
Le Maire,
Dominique MESNIER**

**Affiché le : 7 Avril 2016
Retrait affichage le :**

